



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 14 mars 2017

Elections municipales partielles complémentaires Saint Denis d'Orques

Des élections municipales partielles complémentaires auront lieu les **dimanches 9 avril et 16 avril 2017**, en cas de second tour, afin d'élire 1 conseiller municipal de la commune de SAINT DENIS D'ORQUES.

Les candidatures seront reçues à la sous-préfecture de LA FLECHE aux dates et heures suivantes :

1er tour :

- Le mercredi 22 mars 2017 de 9h à 12h et 13h30 à 16h.
- Le jeudi 23 mars 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Second tour (si nécessaire) :

- Le lundi 10 avril 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h.
- Le mardi 11 avril 2017 de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.

Les renseignements pour les modalités de candidature pourront être obtenus auprès de :

- la préfecture du Mans : 02-43-39-71-20 ou 02-43-39-71-21
- la sous-préfecture de La Flèche : 02-43-39-60-71 ou 02-43-39-60-52.